

Compte rendu de réunion du CD SEPAB

le 1.03.19

Présents : Mustapha El Bakri, Lucie Archenault, Aurore Dubois, Alain Dubois, Etienne Coffineau, Marie-Claude Asselin, Christophe Biet, Fabrice Degat, Agnès Paroux, Michel Germain, Bourillon Baptiste, Tony Ezan, Nathalie Bourreau

Excusés: Didier Durand

Absents : -

Ordre du Jour:

1. Bilan financier des caillettes
2. Administration de la nouvelle adresse mail Sepab
3. Choix d'offre téléphone et wi-fi pour le local
4. Présentation des potentielles demandes de subvention
5. Organisation du duo athlé
6. Discussion sur les remboursement des frais de déplacements
7. Questions diverses

Début de séance à 20h30

1. Bilan financier des caillettes

Dépenses 2018 :

- nourriture 440,91€ (dépense)
- hébergement 389,00€ (dépense)

Recettes 2018 :

- inscriptions 280€ (recette)

Total 2018 : déficit de 549€ (17 personnes)

Année 2017 déficit de 444€ (35 personnes)

Ce bilan négatif est accepté, car il était anticipé, il s'agit d'une opération dans laquelle la SEPAB accepte, car c'est considéré comme un investissement.

Pour améliorer la participation l'idée des flyers est suggéré. Tony communique par mail et sms très largement. Les Flyers peuvent donc être envisagés, mais cette année c'est surtout la diffusion plus précoce de l'information qui aurait pu améliorer la participation.

2. Administration de la nouvelle adresse mail Sepab

L'adresse mail de la Sepab (restée identique) est désormais hébergée par Wix, qui héberge également le site internet. Michel était seul gestionnaire de l'adresse mail par le passé et transférait les mails aux membres concernés. Désormais Baptiste reçoit les mails. La question est posée d'ouvrir l'accès à la boîte mail à d'autres membres souvent concernés.

Le choix est fait de conserver une personne qui transfère les mails aux intéressés. Ce rôle revient à Baptiste.

3. Choix d'offre téléphone et wi-fi pour le local

Mustapha a pris les informations demandées par le bureau lors de la dernière réunion. Pour avoir une ligne fixe, il faut contacter france télécom. La proposition la plus économique est un prix d'équipement et de mise en route de 55€ et 17€/mois. Le forfait actuel peut alors être diminué de moitié. Mustapha s'occupe de transformer le contrat actuel vers cette option.

4. Présentation des potentielles demandes de subvention

Fabrice présente le FDVA (Fond de Développement de la Vie Associative). Pour cette demande de subventions il existe trois axes possibles, mais le dossier à déposer avant le 17 mars. N'ayant pas de projet concret à l'heure actuelle, le délais semble court.

L'association semble cependant éligible. Des projets pourraient facilement permettre à la Sepab de candidater.

Soit l'association demanderait une aide pour un projet particulier, soit elle demanderait un financement pour le fonctionnement général en présentant les projets dans un seul et même ensemble. Dans ces deux cadres pour avoir des chances d'obtenir des subvention, il faut éviter d'avoir beaucoup de subventions publiques (les seuils sont plafonnées).

En revanche les projets existants à la Sepab et potentiellement éligibles n'ont pas forcément des budgets qui correspondent aux valeurs minimales subventionnées.

Certains critères favorisent l'éligibilité, par exemple l'ouverture sociale, le développement culturel, etc. Le fait de ne pas avoir été demandeur sur l'année précédente et de ne pas avoir d'autres financements d'état en cours est également décisif.

La question est levée sur le statut de l'aide aux licences, vis à vis de ces potentielles subventions. A priori, dans ce cadre l'aide aux licences ne serait pas considérée comme une aide d'état.

Pour cette année le délais est clairement trop court. La discussion est reportée en septembre prochain pour prendre le temps d'établir un dossier si nécessaire.

Il serait aussi bon de faire une lecture comparative avec le fond CNDS (centre national de développement du sport).

Fabrice continue de se renseigner sur le sujet et tiens le bureau informé des possibilités.

5. Organisation du duo athlé

Date fixée au 30 Mars.

Il faut envoyer un courrier à la Mairie (demande pour tables, barrières vauban, barnum, sardines, ratissage des aires de saut, tonte de l'herbe, nettoyage de la piste, etc. voir courrier type). Lucie s'en occupe.

Il faut communiquer sur les panneaux de la commune via l'Office du tourisme. Lucie s'en charge également.

Un courrier doit être envoyé courrier (par mail) aux mairies de Quiers, Bellegarde, et Ladon, pour monsieur Février (président de la communauté de commune). Pour des demandes de récompense, les Conseillers départementaux (M.L. Beaudouin, et Alain Grandpierre) doivent également être sollicités. Mustapha prend en charge cette tâche.

Une invitation doit également être transmise au Comité Départemental du Loiret. C'est également Mustapha qui prend cela en charge.

Il se renseigne également pour l'achat de médaille chez serinove et décathlon.

Tony transmet la date et demande la participation bénévole des parents et/ou la fabrication de gâteau.

Aurore se charge d'organiser le repas du midi pour les gens qui préparent. Elle organise également le goûter.

Le matin, à 8h30, seront présents Lucie, Aurore, Agnes, Alain, Tony, Mouss, Fabrice, Michel, Etienne, Baptiste.

L'après midi, dès 13h: Marie Claude rejoindra le groupe.

Christophe sera sur le 100km Gien-Orléans et Nathalie en stage, ils seront donc tous les deux absents.

Nathalie sollicitera les personnes pratiquant la Gym pour la participation au secrétariat et en tant que juge sur le stade.

Deux ordinateurs en réseau seront nécessaires.

Baptiste prévoit l'inscription en ligne sur le site internet de la Sepab (avec clôture le jeudi 28).

Lucie se charge de contacter les journalistes locaux.

Aurore se propose d'imprimer en A3 les fiches du Duo (présentation de l'épreuve et du règlement pour le jour J). Baptiste doit mettre à jour ces panneaux.

Tony se charge d'envoyer les invitations aux clubs voisins et amis.

Il faut prévoir l'assurance de cette manifestation, mettre le CD45, et la ligue du centre au courant. Mustapha s'en charge.

6. Discussion sur les remboursement des frais de déplacements

Nous faisons face à une situation financière qui nécessite la prudence sur les dépenses. Les frais de déplacements lors de compétitions sont des postes importants et sur lesquels la planification n'est pas mise en place. Donc l'anticipation de ces frais est à l'heure actuelle quasi impossible.

Le remboursement kilométrique fait débat. Aujourd'hui les gens qui paient des impôts peuvent obtenir une déduction d'impôts. Avec des règles, dont notamment 0,311€/km, remboursé à 66,7% (soit 0,207€/km), si et seulement si, ils renoncent au remboursement des frais proposés par le club. Les frais remboursés par le club s'élèvent à nouveau à 0,25€/km, sur décision du bureau lors de cette réunion.

Le taux des frais est une chose. Il est nécessaire d'optimiser les frais en évitant les voyages inutiles, les voitures non remplies et les compétitions non planifiées.

Pour cela, un calendrier doit être établi par Tony. Ce calendrier doit permettre une estimation des frais engagés par compétition. Pour cela, le nombre d'athlète prévu doit être estimé, pour en déduire un nombre de voiture nécessaire. Les lieux de compétitions étant connus, il sera facile de connaître les frais prévisionnels de chaque compétition.

Un règlement devra également être établi sur les conditions de remboursement de frais. Agnès se propose de rédiger une ébauche de celui-ci qui sera discuté, ajusté et validé lors de la prochaine réunion de bureau. Ce règlement devra traiter des remboursements lors de compétitions mais aussi pour les entraînements. Il définira des règles de base sur les remboursements.

Il est rappelé que lors des conditions exceptionnelles, il est important de solliciter la mairie pour une aide ponctuelle (championnats de France par exemple).

7. Question diverses

Idir Asram, en contrat BPJEPS aux J3 Athlé à été renvoyé suite à une faute.

Thomas Dufresnes, employé des J3 Athlé quittera son poste en Juin pour retourner vers sa région natale.

Fin de Séance 23h00